

Archives  
α

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

85-019  
Objet

Assignment faite par la  
SA des CASINOS contre la  
VILLE devant le Tribunal  
Administratif de POITIERS ;  
déclaration de Me DUCROS,  
Avocat

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

REGISTRE A LA COMMUNE DE ROYAN  
ROCHEFORT, LE  
26. MAR. 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.3.82

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le dix huit mars à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEUT -  
BOUET - BUSSEREAU - BENOIT - Mme LAFAYE -  
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU -  
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAC -  
MM. GEOFFROY - LACÔTE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -  
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER  
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 7 Mars 1985, le Secrétaire-Greffier du  
Tribunal Administratif de POITIERS nous a adressé un mémoire  
introductif d'instance, déposé à l'encontre de la VILLE par la  
SA des CASINOS de ROYAN, un délai de deux mois nous étant accordé  
pour produire notre mémoire en réponse dans cette affaire.

Il convient de désigner notre avocat habituel Me DUCROS,  
5, rue Bourbeau à POITIERS, pour assurer la défense de la Ville  
à l'action engagée devant le Tribunal Administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la requête introductive d'instance adressée le 7 Mars 1985,  
par le Secrétariat du Greffe du Tribunal Administratif de  
POITIERS, à la demande de la SA des CASINOS contre la Ville, qui  
réclame à la Commune le paiement d'une indemnité d'éviction.

DECIDE :

- de désigner Me DUCROS, 5, rue Bourbeau à POITIERS, en vue d'assurer  
la défense de la VILLE dans cette instance et devant cette  
juridiction.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM. Les Mmembres présents,  
Pour extrait conforme  
Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER